

## Etats financiers annuels de SICAV

### ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **13 mars 2022**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : ECC Mazars Borhen Chebbi.

### BILAN

arrêté au 31-12-2022 (Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
<b>ACTIF</b>			
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>3-1</b>	<b>122 243 820</b>	<b>146 702 990</b>
<b>a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés</b>		8 320 295	8 082 630
<b>b - Obligations et Valeurs assimilées</b>		113 923 525	138 620 359
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>54 054 730</b>	<b>50 354 914</b>
<b>a - Placements monétaires</b>	3-3	33 977 574	37 009 617
<b>b - Disponibilités</b>	3-5	20 077 156	13 345 297
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	3-6	0	8 832
<b>AC 4 - Autres actifs</b>			
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>176 298 550</b>	<b>197 066 736</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	3-9	122 758	148 226
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	3-10	252 175	274 339
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>374 933</b>	<b>422 565</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP 1 -Capital</b>	3-7	166 738 987	186 807 674
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	3-8	<b>9 184 630</b>	<b>9 836 497</b>
<b>a - Sommes distribuables des exercices antérieurs</b>		8	1 188
<b>b - Sommes distribuables de l'exercice</b>		9 184 622	9 835 308
<b>ACTIF NET</b>		<b>175 923 617</b>	<b>196 644 171</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>176 298 550</b>	<b>197 066 736</b>

## ETAT DE RESULTAT

Période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 DECEMBRE 2022

(Unité : en Dinars Tunisiens )

	Notes	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</b>	3-2	8 993 388	6 993 596
<b>a - Dividendes</b>		188 506	285 386
<b>b - Revenus des obligations     et valeurs assimilées</b>		8 804 882	6 708 210
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	3-4	2 686 341	5 359 365
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>11 679 729</b>	<b>12 352 961</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	3-11	-1 560 751	-1 715 827
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>10 118 977</b>	<b>10 637 134</b>
<b>PR 3 - Autres produits</b>		0	0
<b>CH 2 - Autres charges</b>	3-12	-278 362	-299 792
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>9 840 616</b>	<b>10 337 342</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		-655 994	-502 034
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>9 184 622</b>	<b>9 835 308</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat     <u>d'exploitation (annulation )</u></b>		655 994	502 034
<b>* Variation des +/- values potentielles sur titres</b>		589 171	442 337
<b>* +/- values réalisées sur cession des titres</b>		115 624	180 357
<b>* Frais de négociation de titres</b>		-78	0
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>10 545 333</b>	<b>10 960 036</b>

## ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET

Au 31/12/2022

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
<b>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant</b>		
<u><i>des opérations d'exploitation</i></u>	<b>10 545 333</b>	<b>10 960 036</b>
a - Résultat d'exploitation	9 840 616	10 337 342
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	589 171	442 337
c - +/- values réalisées sur cession de titres	115 624	180 357
d - Frais de négociation de titres	-78	0
<b>AN 2 - Distribution des dividendes</b>	<b>-8 294 058</b>	<b>-6 617 910</b>
<b>AN 3 -Transaction sur le capital</b>	<b>-22 971 829</b>	<b>-17 817 911</b>
a - Souscriptions	<b>460 532 462</b>	<b>517 262 661</b>
* Capital	438 896 511	494 715 722
* Régularisation des sommes non distrib.	778 044	657 405
* Régularisations des sommes distrib.	20 857 907	21 889 534
b - Rachats	<b>-483 504 291</b>	<b>-535 080 571</b>
* Capital	-459 616 325	-507 782 630
* Régularisation des sommes non distrib.	-831 635	-715 240
- Régularisation des sommes distrib.	-23 056 332	-26 582 701
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-20 720 554</b>	<b>-13 475 785</b>
<b>AN 4 - Actif Net</b>		
a - En début de l'exercice	<b>196 644 171</b>	<b>210 119 956</b>
b - En fin de l'exercice	<b>175 923 617</b>	<b>196 644 171</b>
<b>AN 5 - Nombre d'actions</b>		
a - En début d'exercice	<b>1 871 122</b>	<b>2 002 401</b>
b - En fin d'exercice	<b>1 663 586</b>	<b>1 871 122</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>105.750</b>	<b>105.094</b>
<b>Dividende par action</b>	<b>5.257</b>	<b>5.398</b>
<b>AN 6 Taux de Rendement de l'exercice</b>	<b>5.63%</b>	<b>5.30%</b>

# **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**

**Arrêtées au 31/12/2022**

*(Unité en Dinars Tunisiens)*

## **PRESENTATION DE LA SOCIETE**

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 Mai 2000 et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 08 Septembre 1999.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion d'ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV est confiée à la société de gestion « **Attijari Gestion** ».

Le dépositaire et le distributeur de la Sicav est **ATTIJARI BANK**.

## **1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31/12/2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## **2- 2 Évaluation des placements**

### **a. Évaluation des actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **b. Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM les obligations et valeurs similaires sont évaluées postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent au 31/12/2022 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence les placements en obligations ont été évalués au 31 Décembre 2022 au coût amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- *Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « **Juillet 2032** » (compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;*
- *A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « **Juillet 2032** » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ». Il est à signaler que le portefeuille au 31/12/2022 ne contient pas cette catégorie de BTA.*

### C. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

#### **2- 3 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **2.4 Traitement des opérations de pension livrée**

• **Titres mis en pension** : les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC1-Portefeuille-titres** ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

• **Titres reçus en pension** : les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC2-Placements monétaires et disponibilités** ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « **PR2- Revenus des placements monétaires** » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

### 3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

#### 3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 122 243 820 Dinars contre 146 702 990 Dinars au 31/12/2021, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>115 689 558</b>	<b>140 763 241</b>
- Obligations et valeurs assimilées	107 996 939	133 068 849
- Titres OPCVM obligataires	7 692 619	7 694 392
<b>Plus ou moins -values potentielles</b>	<b>1 546 924</b>	<b>957 753</b>
-Obligations et valeurs assimilées	919 249	569 515
- Titres OPCVM obligataires	627 675	388 238
<b>Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées.</b>	<b>5 007 338</b>	<b>4 981 996</b>
<b>Total</b>	<b>122 243 820</b>	<b>146 702 990</b>

(\*) Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.

#### 3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille – titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 8 993 388 Dinars au 31/12/2022 contre un montant de 6 993 596 Dinars en 2021 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
- Revenus des Obligations	6 886 848	5 226 433
- Revenus des Bons de trésor Assimilables	1 918 034	1 481 777
- Revenus des titres OPCVM	188 506	285 386
<b>Total</b>	<b>8 993 388</b>	<b>6 993 596</b>

### **3-3 Note sur les placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 33 977 574 Dinars contre un solde 37 009 617 au 31/12/2021 et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2022<sup>(*)</sup></b>	<b>31/12/2021</b>
Certificats de dépôts	18 956 986	15 279 251
Intérêts courus sur certificats de dépôts	6 947	48 822
Créances sur opérations de pension livrée	14 999 857	21 504 485
Intérêts courus sur créances sur opérations de pension livrée	13 784	177 059
<b>TOTAL</b>	<b>33 977 574</b>	<b>37 009 617</b>

(\*) Le détail des placements monétaires est présenté en annexe I.

### **3-4 Note sur les revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 2 686 341 Dinars au 31/12/2022 contre 5 359 365 Dinars en 2021 et se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
- Intérêts du compte courant	1 208 249	2 100 537
- Intérêts des Placements à terme	-	-
- Intérêts des Certificats de Dépôt	214 479	1 393 143
-Intérêts des prises en pension	1 191 864	1 448 246
-Intérêts des bons de trésor à court terme	71 749	417 439
<b>Total</b>	<b>2 686 341</b>	<b>5 359 365</b>

### **3- 5 Note sur les disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 20 077 156 Dinars contre 13 345 297 Dinars au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
- Avoirs en banque	49 139 773	20 038 694
- Sommes à l'encaissement	3 452 400	14 590 150
- Sommes à régler	-32 949 761	-21 727 256
- Intérêts courus/Cpte courant	434 744	443 708
<b>Total</b>	<b>20 077 156</b>	<b>13 345 297</b>

### **3-6 Note sur les créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 est nul contre un solde de 8 832 Dinars au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
- Retenue à la source sur BTA	-	8 832
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>8 832</b>

### **3-7 Note sur le capital**

<b>Capital au 31/12/2021</b>	
- Montant	186 807 674
- Nombre de titres	1 871 122
- Nombre d'actionnaires	<b>1 491</b>
<b>Souscriptions réalisées</b>	
- Montant	439 674 555
- Nombre de titres	4 396 122
- Nombre d'actionnaires nouveaux	<b>651</b>
<b>Rachats effectués</b>	
- Montant	-460 447 960
- Nombre de titres	4 603 658
- Nombre d'actionnaires sortants	<b>1001</b>
<b>Autres effets s/capital</b>	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	589 171
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	115 624
- Frais de négociation de titres	-78
<b>Capital au 31/12/2022</b>	
- Montant	166 738 987
- Nombre de titres	1 663 586
- Nombre d'actionnaires	<b>1141</b>

### **3- 8 Note sur les sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondant aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs et se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Sommes distribuables de l'exercice en cours	9 184 622	9 835 308
Sommes distribuables des exercices antérieurs	8	1 188
<b>Total</b>	<b>9 184 630</b>	<b>9 836 497</b>

### **3- 9 Note sur les opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 122 758 Dinars contre un solde de 148 226 Dinars au 31/12/2021, détaillé comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
- Gestionnaire	104 144	125 974
- Dépositaire	18 614	22 252
<b>Total</b>	<b>122 758</b>	<b>148 226</b>

### **3- 10 Note sur les autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève à 252 175 Dinars au 31/12/2022 contre un solde de 274 339 Dinars au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
- Honoraires à payer (CAC)	15 282	23 035
- Dividende à payer exercice 2002	17 159	17 159
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	62 620
- Dividende à payer exercice 2006	41 236	41 236
- Dividende à payer exercice 2007	1 026	1 026
- Dividende à payer exercice 2008	35 665	35 665
- Dividende à payer exercice 2009	8 087	8 087

- Dividende à payer exercice 2010	643	643
- Dividende à payer exercice 2011	778	778
- Dividende à payer exercice 2012	736	736
- Dividende à payer exercice 2013	763	763
- Dividende à payer exercice 2014	6 631	6 631
- Dividende à payer exercice 2015	2 892	2 892
- CMF à payer	14 891	17 948
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	6 440	14 489
- TCL à régulariser	11 808	11 808
- Compte d'attente	916	916
- Etat taxes à payer	15 073	18 378
<b>TOTAL</b>	<b>252 175</b>	<b>274 339</b>

### **3- 11 Note sur les charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève à 1 560 751 Dinars au 31/12/2022 contre 1 715 827 Dinars en 2021 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
- Rémunération du gestionnaire	1 337 787	1 470 709
- Rémunération du dépositaire	222 964	245 118
<b>Total</b>	<b>1 560 751</b>	<b>1 715 827</b>

### **3- 12 Note sur les autres charges**

Le solde de ce poste s'élève à 278 362 Dinars au 31/12/2022 contre 299 791 Dinars en 2021 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
- Honoraires (CAC) et frais AGO	62 000	62 500
- Redevance CMF	187 365	205 981
-Autres charges/ Services bancaires	263	340
- TCL	28 734	30 970
<b>Total</b>	<b>278 362</b>	<b>299 791</b>

#### **4 - AUTRES INFORMATIONS**

##### **4- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société a été confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,714 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Gestion » au titre de l'année 2022 s'élève à 1337 787 Dinars TTC.

##### **4- 2 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations le dépositaire perçoit une rémunération de 0,119 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Bank » au titre de l'année 2022 s'élève à 222 964 Dinars TTC.

##### **4-3 Ratios de gestion des placements**

<b>Libellé</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Actif Net Moyen</b>	<b>187 365 096</b>	<b>203 382 064</b>	<b>136 714 615</b>	<b>129 787 382</b>	<b>154 383 670</b>
Total charges / actif net moyen	0.982%	0,991%	0,957%	0,969%	0,964%
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0.833%	0,844%	0,833%	0,833%	0,833%
Autres charges / actif net moyen	0.149%	0,147%	0,124%	0,135%	0,131%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5.252%	4,836%	5,031%	5,319%	4,743%

#### **4-4 Données par action**

<b>Libellé</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Total des revenus des placements	7.021	6,602	4,089	6,365	7,465
Charges de gestion des placements	-0.938	-0,917	-0,569	-0,843	-1,090
<b>Revenus nets de placements</b>	<b>6.083</b>	<b>5,685</b>	<b>3,520</b>	<b>5,522</b>	<b>6,375</b>
Autres produits	0.000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0.167	-0,160	-0,085	-0,137	-0,172
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>5.916</b>	<b>5,525</b>	<b>3,435</b>	<b>5,385</b>	<b>6,204</b>
Régularisations du résultat d'exploitation	-0.394	-0,268	1,963	0,114	-1,350
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>5.522</b>	<b>5,257</b>	<b>5,398</b>	<b>5,498</b>	<b>4,854</b>
Variation des +/- values potentielles sur titres	0.354	0,236	0,141	0,053	0,087
+/- values réalisées sur cession de titres	0.070	0,096	0,069	0,201	0,129
Frais de négociation de titres	0.000	0,000	0,000	0,000	-0,001
<b>+/- values sur titres et frais de négociation</b>	<b>0.424</b>	<b>0,332</b>	<b>0,210</b>	<b>0,253</b>	<b>0,215</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>6.339</b>	<b>5,857</b>	<b>3,645</b>	<b>5,638</b>	<b>6,418</b>
Droits d'entrée et droits de sortie	0	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0.424</b>	<b>0,332</b>	<b>0,210</b>	<b>0,253</b>	<b>0,215</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-0.032	-0,031	0,021	0,013	-0,029
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0.391</b>	<b>0,302</b>	<b>0,230</b>	<b>0,266</b>	<b>0,187</b>
Distribution de dividendes	5.257	5,398	5,498	4,854	3,962
<b>Valeur liquidative</b>	<b>105.750</b>	<b>105,094</b>	<b>104,934</b>	<b>104,804</b>	<b>103,893</b>

#### 4-5 Les mouvements sur le portefeuille-titres au cours de l'année 2022 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- values latentes	Valeur totale	+/- values réalisées
<b>Solde au 31/12/2021</b>	<b>140 763 241</b>	<b>4 981 996</b>	<b>957 753</b>	<b>146 702 990</b>	
<b>Acquisitions de l'année</b>	<b>91 079 307</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>91 079 307</b>	<b>0</b>
Obligations	3 025 264			3 025 264	0
Bons de trésor Assimilables	67 442 290			67 442 290	
Actions SICAV	20 611 753			20 611 753	0
<b>Cession et remboursement de l'année</b>	<b>-116 152 988</b>			<b>-116 152 988</b>	<b>0</b>
Obligations	-87 489 200			-87 489 200	115 624
Bons de trésor Assimilables	-8 050 264			-8 050 264	0
Actions SICAV	-20 613 525			-20 613 525	0
<b>Variation des +/- values potentielles</b>			<b>589 171</b>	<b>589 171</b>	<b>0</b>
Actions SICAV			239 438	239 438	0
Obligations					
Bons de trésor Assimilables			349 733	349 733	0
<b>Variation intérêts courus</b>		<b>25 342</b>		<b>11 559</b>	<b>0</b>
<b>Solde au 31/12/2022</b>	<b>115 689 559</b>	<b>5 007 338</b>	<b>1 546 924</b>	<b>122 243 821</b>	<b>115 624</b>

#### 4-6 Transactions avec les parties liées :

- La société « Attijari Obligataire Sicav » a souscrit à des certificats de dépôts émis par Attijari Bank pour un montant de 223 500 000 dinars.
- La société « Attijari Obligataire Sicav » a acquis des BTA au près d'Attijari Bank pour un montant de 47 895 974 dinars.
- La société « Attijari Obligataire Sicav » a cédé des BTA à Attijari Bank pour un montant de 44 938 308 dinars.
- La société « Attijari Obligataire Sicav » a acquis des BTCT au près d'Attijari Bank pour un montant de 7 584 000 dinars.

**Attijari Obligataire SICAV****Société d'investissement à capital variable****société régie par le code des OPC Promulgué par la loi 2001-83 du 24/07/01****paru au JORT N°: 59 du 24/07/01****Annexe I****Portefeuille Titres Placements monétaires et Dépôts à terme Au 31/12/2022**

Désignation Du Titre		Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2022	% Actif
<b>CODE ISIN</b>	<b>Obligations</b>	<b>29 939 700</b>	<b>32 354 221</b>	<b>18.35%</b>
TN0003400348	AMEN BANK 2009 TR A	20 000	265 800	0.15%
TN0003400660	AMEN BANK SUB. 2020-3 CAT B	30 000	2 400 000	1.45%
TN0004700803	ATL 2019-1 CATA TF	20 000	800 000	0.46%
TN0004700811	ATL 2020-1	20 000	1 200 000	0.69%
TN6KZZZEJ5N2	ATL 2021-1	23 000	2 300 000	1.40%
TN0006610430	ATTIJARI LEASING 2016-2	10 000	400 000	0.24%
TN0006610539	ATTIJARI LEASING 2019-1 CAT A	20 000	800 000	0.48%
TN0006610539	ATTIJARI LEASING 2019-1 CAT A	25 640	1 025 600	0.61%
TN0006610554	ATTIJARI LEASING 2020-1 CAT A	60 000	3 600 000	2.06%
TN0001300664	BTE 2019-1 CAT A TF	20 000	1 200 000	0.74%
TN0002601029	STB 2008/2	8 000	150 000	0.09%
TN0002601193	STB SUBORDONNE 2019-1 CAT E	20 000	2 000 000	1.46%
TN0002601193	STB SUBORDONNE 2019-1 CAT E	20 000	2 000 000	1.46%
TN0002601193	STB SUBORDONNE 2019-1 CAT E	10 000	1 000 000	0.73%
TN0002102150	TUNISIE LEASING 2021-1	12 500	1 000 000	0.60%
TN0003900263	UIB 2011-1 CATEGORIE B	7 500	337 500	0.19%
TN0007780026	ABC TUNISIE 2018-01 CATA TV	10 000	200 000	0.12%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021 CAT A	30 000	3 000 000	1.79%
TN0003400405	AMEN BANK SUBORDONNE 2010	30 000	598 800	0.35%
TN0003600640	ATB SUB 2017 CAT A	5 000	300 000	0.18%

TN0006610513	ATTIJARI LEASING SUB 2018-1	600	12 000	12 473	0.01%
TN0001900836	BH 2009	50 000	1 150 000	1 219 189	0.69%
TNA4HARL4UU5	BH BANK SUBORDONNE 2021-2	40 000	4 000 000	4 062 282	2.30%
TN0006720122	MODERN LEASING SUB 2018-1	10 000	200 000	209 547	0.12%

<b>CODE ISIN</b>	<b>BTA&amp;OBLIGATIONS ETAT</b>		<b>78 057 239</b>	<b>81 569 304</b>	<b>46.27%</b>
------------------	---------------------------------	--	-------------------	-------------------	---------------

TN0008000622	BTA 6 3 % MARS 2026	2 900	2 795 310	2 952 353	1.67%
TN0008000580	BTA 6 3 % OCTOBRE 2026	400	369 880	389 088	0.22%
TN0008000747	BTA 7 2% MAI 2027	5 700	5 247 990	5 494 506	3.12%
TN0008000648	BTA6% JUIN 2023	6 400	6 117 760	6 536 778	3.71%
TN0008000630	BTA6% OCTOBRE2023	45	42 282	44 918	0.03%
TN0008000630	BTA6% OCTOBRE2023	7 800	7 328 880	7 785 778	4.42%
TN0008000630	BTA6% OCTOBRE2023	2 015	1 940 379	2 018 131	1.14%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	1 100	1 039 390	1 111 331	0.63%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	4 350	4 140 809	4 377 840	2.48%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	5 000	4 900 900	5 119 554	2.90%
TN0008000606	BTA6.7%AVRIL2028	5 728	5 633 660	5 876 864	3.33%
		380			
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B	000	38 000 000	39 348 594	22.32%
TN0008000515	EMPRUNT NATIONAL 2014	20 000	500 000	513 570	0.29%

<b>CODE ISIN</b>	<b>TITRES OPCVM</b>		<b>7 692 620</b>	<b>8 320 295</b>	<b>4.72%</b>
------------------	---------------------	--	------------------	------------------	--------------

TNKJ23DMA3N1	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	21 700	2 361 719	2 364 063	1.34%
TN0006830012	AXIS SICAV TRESORERIE	4 502	500 082	499 357	0.28%
TNBICI0E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE OBLIG	3 134	300 059	332 524	0.19%
TNF4K5BAEMO 1	FIDELITY SICAV PLUS	34 565	4 000 187	4 580 416	2.60%
TN0003600418	SANADAT SICAV	4 922	530 573	543 935	0.31%

<b>CODE ISIN</b>	<b>CERTIFICATS DE DEPOTS</b>		<b>18 956 986</b>	<b>18 963 934</b>	<b>10.76%</b>
------------------	------------------------------	--	-------------------	-------------------	---------------

TNGATFASO8H 5	CD30/12/22_10J_16.5MD_ATTIJARI BANK_8.27%	1	16 469 746	16 475 786	9.35%
TNGATFASO8H 5	CD30/12/22_10J_1MD_ATTIJARIBA NK_8.27%	1	998 166	998 532	0.57%

TNTODMDJSMP 9	CD30/12/22_40J_1.5MD_AMENBAN K_8.27%	1	1 489 074	1 489 615	0.84%
<b>CODE ISIN</b>	<b>PENSION LIVREE</b>		<b>14 999 857</b>	<b>15 013 640</b>	<b>8.52%</b>
	PPL_AB_28/12/22_35j_8.27%_15M_ B1130	16 280	14 999 857	15 013 640	8.52%
<b>Total Portefeuille Titres Placements monétaires et Dépôts à terme</b>			<b>149 646 402</b>	<b>156 221 394</b>	<b>88.61%</b>

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

### EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

#### I. Rapport sur l'audit des états financiers

##### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **Attijari Obligataire Sicav** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 176 298 550 dinars et un résultat net bénéficiaire de l'exercice de 10 545 333 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « **Attijari Obligataire Sicav** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, conformément au système comptable des entreprises.

##### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### Observations :

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à

l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- ✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 88,48% de l'actif total au 30 juin 2022 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 88,41% de l'actif total au 30 septembre 2022 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les emplois en actions d'organismes de placement collectif représentent 5,08% de l'actif net au 30 septembre 2022 dépassant ainsi le plafond de 5% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ces observations.

### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la

continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé conformément aux normes professionnelles aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

### **La conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

**Tunis, le 15 Février 2023**

**Le Commissaire Aux Comptes**

**ECC MAZARS**

**Borhen CHEBBI**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice**

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2022.

**B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- La convention de dépositaire conclue entre la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » et « ATTIJARI BANK » au titre de laquelle la Banque reçoit une rémunération calculée au taux de 0,119 % TTC sur la base de l'actif net quotidien.

Ces commissions s'élèvent au 31/12/2022 à 222 964 dinars.

-La convention de gestion conclue entre la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV» et la société « ATTIJARI GESTION » qui accepte l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière, administrative et comptable. La rémunération annuelle en TTC de la société « ATTIJARI GESTION » est calculée au taux de 0,714 % sur la base de l'actif net quotidien.

Ces commissions s'élèvent au 31/12/2022 à 1 337 787 dinars.

- Le solde du compte bancaire de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » ouvert auprès d'« ATTIJARI BANK » est rémunéré au taux du Marché monétaire (TMM). Le montant de la rémunération nette au titre de l'exercice 2022 s'est élevé à 1 208 249 dinars.

**C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence s'élevant à 20 000 dinars.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 15 Février 2023

**ECC MAZARS**

**Le Commissaire Aux Comptes**

**Borhen CHEBBI**